

Campagne de sensibilisation

La direction générale du Commerce s'ouvre au public



Les officiels lors du lancement de la campagne, dont le SG Jean Rémy Amgamboué (C), et le directeur général du Commerce, Vierin Georges Iboudah(G).



Jean Rémy Amgamboué passant en revue les prospectus qui serviront pour la campagne de sensibilisation.

F.A.
Libreville/Gabon

APRÈS un an de suspension de ses activités de régulation et de surveillance, la direction générale du

Commerce reprend le cap en lançant une campagne de sensibilisation axée sur ses missions. La cérémonie solennelle y relative a eu lieu mardi dernier à Awendjé. Elle était présidée par le secrétaire général dudit départe-

tement, Jean Rémy Amgamboué. En présence de certains opérateurs économiques et des partenaires sociaux. « Cette campagne se veut être un levier pédagogique, mais surtout un vecteur, une fois de plus, d'éclairage

officiel et détaillé des missions régaliennes qui caractérisent le fonctionnement de notre administration. (...) Nous avons estimé qu'il était nécessaire de réaliser cette campagne en vue de prévenir et éviter certaines situations conflictuelles observées par le passé, et surtout de lever la confusion souvent observée dans l'appréciation de nos missions et celles d'autres administrations à caractère économique et commercial », a déclaré le directeur général du Commerce, Vierin Georges Iboudah. Une semaine durant, les agents de la direction du Commerce seront sur les sites d'Awendjé (direction) et de l'immeuble abritant

les services de la délégation provinciale du Commerce de l'Estuaire, sis à proximité du marché de Mont-Bouët, afin de sensibiliser non seulement les opérateurs économiques, mais aussi les membres de ladite direction aux missions de cette administration. Il s'agit, entre autres, de proposer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de commerce ; de lutter contre le commerce informel en incitant les opérateurs économiques à formaliser leurs activités ; de concevoir et veiller à l'application de la réglementation relative à l'exercice et au contrôle des activités commerciales ; d'assister,

d'orienter et de conseiller les opérateurs économiques et, enfin d'initier, d'organiser, de soutenir, de participer et de coordonner toute manifestation ou événement à caractère commercial. « Au terme de cette campagne, nous souhaitons que l'opérateur économique puisse clairement nous identifier sur le terrain, savoir les matières sur lesquelles sont fondées nos opérations de surveillance et leurs outils de régulation, en maîtriser les bases juridiques et savoir à quelle porte frapper s'il juge qu'il a été objet d'abus de pouvoir de la part de mes collaborateurs », a souligné Jean Rémy Amgamboué.

Au sujet des graves déséquilibres financiers constatés à La Poste

L'affaire bientôt devant les tribunaux



Une séquence du conseil d'administration de La Poste.

F.A.
Libreville/Gabon

MISE sous pression par son actionnaire principal (l'Etat), qui menace de saisir les tribunaux au sujet des graves déséquilibres financiers constatés dans la gestion de l'entreprise, La Poste SA a tenu, le 14 novembre, un conseil d'administration extraordinaire. Au terme de cette réunion de crise, le Président-directeur général de la Poste SA, Michael Adandé, a annoncé qu'il va saisir la justice, comme recommandé par l'Etat, afin de faire toute la lumière sur tous les dérapages financiers enregistrés dans la gestion de la société. Sur la base d'un échantillon de faits, d'événements, d'opérations et de dossiers, tous les anciens cadres et les nombreux créanciers devront prochainement répondre de leurs actes devant les juridictions compétentes.



Photo : F.A.

Le président-directeur général (P-DG) de La Poste, Michael Adandé.

« J'ai reçu instruction de réunir ce conseil d'administration pour pouvoir saisir la justice et faire en sorte que les responsabilités soient définies à tous les niveaux, pour comprendre exactement ce qui s'est passé. Savoir comment gérer le dossier de La Poste et faire en sorte qu'elle soit

une entreprise performante désormais et offrir à cette occasion les meilleures prestations possibles à la clientèle qui est une clientèle captive, à revenus souvent modestes et qui a besoin de service financier », a confié Michael Adandé.



ASECNA
DELEGATION DES ACTIVITES AERONAUTIQUES NATIONALES DU GABON

COMMUNIQUE

Faisant suite à l'inauguration du nouveau terminal de l'Aéroport International ALI BONGO ONDIMBA de Port-Gentil le 17 juin 2016 par le Président de la République, l'ASECNA informe le public de la mise en service effective de cette nouvelle aérogare passagers et de son parking payant à compter du dimanche 20 Novembre 2016 pour les vols domestiques et internationaux.

A cet effet, il est rappelé aux usagers, de bien vouloir se conformer aux mesures d'usage en matière de sûreté et de sécurité afin de faciliter le bon déroulement de leurs formalités de vol.

Enfin, l'ASECNA et les structures partenaires, vous souhaitent la bienvenue dans ce nouveau terminal de Port-Gentil, tout en vous présentant d'avance ses sincères excuses pour les éventuels désagréments que vous observerez lors de cette ouverture.